

Man IP220

Index Notes Series 5

100% du capital garanti à l'échéance par Société Générale (A+ (S&P)/Aa2 (Moody's))

SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking



M
Man Investments

Tranche A

Man IP 220 Index Notes Series 5, nouveau membre de la famille IP 220, est fondé sur la tradition de performance, de sécurité et de diversification qui caractérise la gamme phare de Man.

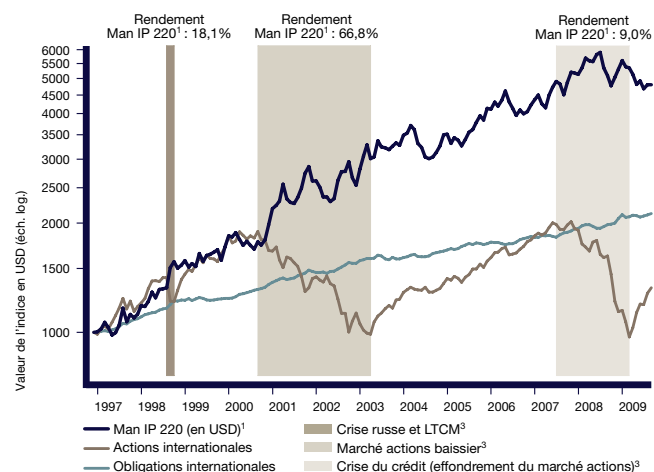
Le succès de la gamme IP 220 est démontré par le premier produit de la série, Man IP 220¹, qui a généré un rendement annualisé impressionnant de 13,1%² sur les 12 dernières années.

Les sentiments contrastés des investisseurs continuant de soulever la question de la durabilité d'une reprise du marché, les conditions de placement restent incertaines, les risques baissiers persistent et la prudence est toujours de mise.

Fort de son historique convaincant sur la totalité du cycle et d'une faible corrélation avec les actifs traditionnels, Man IP 220 affiche un potentiel de diversification, ce qui lui permet d'améliorer le profil de rendement/risque d'un portefeuille.

Performance du premier portefeuille IP 220 à capital protégé¹ de la gamme Man IP 220

du 18 décembre 1996 au 31 août 2009*



	Man IP 220 (en USD) ¹	Actions internationales	Obligations internationales
Rendement total	380,4 %	32,6 %	112,2 %
Rendement annualisé	13,1 %	2,2 %	6,1 %
Volatilité annualisée	17,4 %	15,7 %	3,0 %
Ratio de Sharpe ⁴	0,58	n/a	0,71
Perte cumulée maximale	-20,6 %	-51,9 %	-2,7 %
Corrélation avec Man IP 220 (en USD) ¹	1,00	-0,11	0,33

Pour donner un exemple concret de cette performance, investir USD 100 000 dans Man IP 220 (en USD)¹ en décembre 1996 aurait rapporté USD 480 427 au total le 31 août 2009.

Stratégie de placement

La stratégie de placement des produits Man IP 220 consiste à exploiter la performance de deux approches de placement complémentaires – AHL Diversified Programme et un portefeuille multistratégies – lesquelles ont été affinées et améliorées au cours des dernières années.

AHL Diversified Programme vise à constituer la principale source de rendement, tandis que le portefeuille multistratégies apporte stabilité et diversification via l'allocation dans cinq styles de gestion alternative différents, actuellement réparti sur plus de 40 gestionnaires.⁵

Les notes sont liées à un indice qui, par le biais d'un sous-indice, fournit une exposition indirecte aux composantes du fonds de la stratégie Man IP 220.

Pour atteindre l'objectif d'exposition au placement (160%⁶) par le biais de l'indice et du sous-indice, le promoteur du sous-indice s'efforcera d'obtenir une exposition de 100% à AHL Diversified Programme et de 60% au portefeuille multistratégies.

Caractéristiques principales

Performance (objectifs)

- Possibilité de s'appuyer sur une stratégie de placement éprouvée depuis 12 ans
- Des objectifs de rendement de plus de 10% par an, pour une volatilité annualisée autour de 16% à moyen terme⁷
- Objectif d'exposition au placement d'environ 160% de la valeur actuelle des notes⁶

Diversification

- AHL Diversified Programme : transactions en continu sur plus de 200 marchés internationaux
- Portefeuille multistratégies : une allocation diversifiée de gestionnaires internationaux spécialisés dans cinq styles de gestion alternative différents⁵
- Portefeuille global : potentiel d'amélioration des rendements et de réduction du risque global d'un portefeuille classique investi en actions et en obligations

Sécurité

- Capital garanti à 100% à l'échéance par Société Générale⁸

Pour une description détaillée des risques associés au fonds de placement, veuillez consulter le prospectus (le « Prospectus »). Source : base de données Man et Bloomberg. **Actions internationales : MSCI World Index hedged to USD (rendement du cours). Obligations internationales : Citigroup World Government Bond Index hedged to USD (rendement total). Ces indices ne constituent pas des indices de référence car ils ne sont pas représentatifs de la stratégie de placement de Man IP 220 Index Notes Series 5. Ils doivent donc être considérés comme des comparaisons de catégories d'actifs. La performance n'est pas garantie et les performances passées ou projetées ne sont pas nécessairement représentatives des performances futures. Dernières données disponibles au moment de la rédaction. Les rendements peuvent augmenter ou baisser en fonction des fluctuations des taux de change. *Les statistiques de performance sont présentées en période glissante de 12 mois, conformément aux exigences de la MiFID. Entre le 31 août 1997 et le 31 août 2009, Man IP 220 a dégagé un rendement total de 349,4% et un rendement annualisé de 13,3%, pour une volatilité annualisée de 17,3%. Sur la même période, le ratio de Sharpe était de 0,60. La corrélation avec les actions internationales était de -0,16. La corrélation avec les obligations internationales était de 0,30. La perte cumulée maximale reste la même. 1. Représenté par la performance historique de Man-IP 220 Limited du 18 décembre 1996 au 31 décembre 2005 et des obligations en USD de Man-IP 220 Limited à partir du 1^{er} janvier 2006. 2. Période : du 18 décembre 1996 au 31 août 2009. 3. Les périodes sélectionnées sont exceptionnelles et les résultats ne reflètent pas la performance typique. Aucune date précise de début et de fin de ces événements n'étant disponible, ces périodes ont été déterminées par les services de recherche et d'évaluation du promoteur du sous-indice. Dans une certaine mesure, ces dates de début et de fin sont subjectives et les intervalles peuvent varier selon les sources, ce qui se traduirait par des résultats différents. En conséquence, les données fournies n'apportent aucune indication quant à la performance probable. Crise russe et LTCM : du 1^{er} août 1998 au 30 septembre 1998. Marché actions baissier : du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2003. Crise du crédit : du 1^{er} juillet 2007 au 28 février 2009. 4. Le ratio de Sharpe est calculé à partir du taux sans risque dans la devise concernée sur la période étudiée. Si un placement performe moins bien que le taux sans risque, le ratio de Sharpe est alors négatif. Étant donné que ce ratio constitue une mesure absolue de la performance ajustée au risque, ses valeurs négatives sont notées n/a pour ne pas prêter à confusion. 5. Au 31 juillet 2009. Le choix des styles, la sélection des gestionnaires sous-jacents et les allocations à chacun d'entre eux sont régulièrement passés en revue par Man Investments ; les allocations de styles et la sélection des gestionnaires sous-jacents peuvent être modifiées en conséquence. 6. L'exposition initiale au placement devrait se situer autour de 160% de la valeur des notes en vigueur pour les notes en USD et EUR. Cela étant, l'exposition au placement initiale peut être inférieure à 160%, en fonction des conditions du marché à la date d'émission et à la discrétion du promoteur du sous-indice. En fonction de la performance, l'exposition au placement peut être inférieure ou temporairement supérieure à l'exposition initiale et/ou visée au cours de la durée de vie du produit. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la synthèse des règles régissant l'indice, qui figure dans le Prospectus. 7. Les chiffres de volatilité et de rendement indiqués constituent des objectifs et reposent sur des simulations prévisionnelles (méthodologie Monte Carlo) basées sur la performance historique des stratégies de placement combinées et sur les taux d'intérêt du marché au moment de la modélisation. Les chiffres liés à ces simulations ne constituent pas un indicateur fiable des rendements futurs. 8. Les notes bénéficient d'une garantie du capital à 100% de leur montant nominal à la date d'échéance.**

Avis important

Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les placements alternatifs peuvent s'accompagner de risques significatifs. La valeur des placements peut évoluer tout aussi bien à la baisse qu'à la hausse. En cas de vente ou de rachat précoce de la part d'un émetteur avant la date d'échéance, les porteurs de notes sont susceptibles de recevoir une somme inférieure – parfois dans des proportions considérables – à la valeur nominale de celles-ci. Les investisseurs doivent noter que le prix d'un investissement peut devenir inférieur au montant du principal garanti ou protégé. En fonction de la performance, l'exposition au placement peut être inférieure ou temporairement supérieure à l'exposition initiale et/ou visée au cours de la durée de vie du produit. Dans certains cas rares, l'exposition au placement peut devenir nulle.

Informations clés

Période de souscription	du 19 octobre 2009 au 7 décembre 2009
Promoteur du sous-indice	Man Investments (CH) AG, Guernsey Branch
Émetteur	Société Générale Acceptance N.V.
Garant	Société Générale (A+ (S&P)/Aa2 (Moody's)) ⁹
Valeur nominale des notes	USD/EUR 1 par note
Montant minimum	USD/EUR 10 000
Rachat minimum	10 000 notes
Participation minimale¹⁰	10 000 notes
Date d'échéance¹¹	30 juin 2022
Fréquence des transactions	Mensuelle
Exposition au placement	Le promoteur du sous-indice s'efforcera d'atteindre une exposition aux composantes du fonds Man IP 220 de 160% de la valeur des notes en vigueur ¹²

Frais applicables aux rachats mensuels :

Période de rachat entre	Frais de rachat
la date d'émission et le 29 février 2012	4 % de la valeur effective des notes
le 1 ^{er} mars 2012 et le 28 février 2014	3 % de la valeur effective des notes
le 1 ^{er} mars 2014 et le 29 février 2016	1 % de la valeur effective des notes
à partir du 1 ^{er} mars 2016	aucuns frais

Reporting

Les investisseurs peuvent accéder aux cours via :

- www.maninvestments.com
- Financial Times et International Herald Tribune
- Bases de données électroniques Bloomberg, Reuters, Standard & Poor's et SIX Telekurs

	Notes en USD	Notes en EUR
Code usuel	045528979	045528871
Code ISIN	XS0455289792	XS0455288711
Code valeur	10602747	10602738

Man Investments – Contacts

Suisse

Tél +41 (0) 55 417 63 00
Fax +41 (0) 55 417 63 01
E-mail switzerland@maninvestments.com

Les contacts de Man Investments se réservent le droit d'enregistrer tout appel téléphonique qui leur est adressé.

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter www.maninvestments.com

9. Au 28 septembre 2009. 10. Soumis aux restrictions de vente énoncées dans le Prospectus. 11. Pour davantage d'informations, veuillez vous référer au Prospectus. 12. L'exposition initiale au placement devrait se situer autour de 160% de la valeur des notes en vigueur pour les notes en USD et EUR. Cela étant, l'exposition au placement initiale peut être inférieure à 160%, en fonction des conditions du marché à la date d'émission et à la discrétion du promoteur du sous-indice. En fonction de la performance, l'exposition au placement peut être inférieure ou temporairement supérieure à l'exposition initiale et/ou visée au cours de la durée de vie du produit.

Avis important

Ce document est publié par Man Investments AG. L'information contenue dans le présent document provient de la base de données Man, sauf mention contraire.

Le présent document ne constitue en aucun cas une incitation à souscrire un placement dans Man IP 220 Index Notes Series 5 (« les Notes ») ni une offre de vente des Notes à émettre par Société Générale Acceptance N.V. (« l'Émetteur ») et garanties à l'échéance par Société Générale (« le Garant »). Les demandes de souscription de Notes ne seront prises en compte que conformément aux conditions énoncées dans le Prospectus. Ce document n'est pas exhaustif et ne constitue qu'un résumé à caractère indicatif. Les conditions générales détaillées de l'émission des Notes font l'objet de réserves et restrictions significatives mentionnées dans le Prospectus. Ce document doit donc être lu conjointement avec les conditions générales, réserves et restrictions énoncées dans le Prospectus. La distribution du présent document et l'offre des Notes font l'objet de restrictions spécifiques dans certaines juridictions. Pour davantage d'informations concernant l'indice et les frais associés, veuillez vous référer au Prospectus.

Les contacts de Man Investments se réservent le droit d'enregistrer tout appel téléphonique qui leur est adressé.

Les Notes n'offrent qu'une protection du capital à la date d'échéance. La garantie accordée par Société Générale pour les Notes ne prend effet qu'à la date d'échéance et est limitée au niveau de cette protection du capital, conformément aux conditions générales de l'acte de garantie, disponible sur demande auprès du siège du Garant.

Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les placements alternatifs peuvent s'accompagner de risques significatifs tels que la perte potentielle du montant principal investi et que la valeur d'un placement peut évoluer tout aussi bien à la baisse qu'à la hausse. Un risque de taux de change peut survenir si l'investissement est effectué dans des Notes non libellées dans la monnaie de référence de l'investisseur. Pour une description détaillée des risques liés aux Notes, veuillez consulter le Prospectus. Nous vous recommandons par ailleurs de consulter votre banque, votre conseiller en placement et/ou votre conseiller fiscal.

Man Investments AG et/ou ses sociétés affiliées peuvent détenir une participation dans les Notes. Les Notes ne constituent pas des placements collectifs de capitaux. Le Prospectus des Notes n'a pas été approuvé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers et les investisseurs ne bénéficient pas de la protection spécifique accordée par la Loi fédérale suisse sur les placements collectifs de capitaux (LPCC). Les exigences en matière de prospectus des Art. 652a et 1156 du Code suisse des obligations ne sont pas applicables. Veuillez noter que l'investisseur est exposé au risque de crédit du Garant. De ce fait, la valeur du placement d'un investisseur dépend non seulement de sa performance, mais également de la solvabilité de Société Générale (A+ (S&P)/Aa2 (Moody's)).

Le Garant n'assume aucune responsabilité quant à la distribution des Notes.

Bien que Société Générale ait accepté que son nom figure dans le présent document tel quel, ni le présent document, ni la forme, ni le fond des informations qu'il contient n'ont été émis ou approuvés par elle ni par aucune entité de Société Générale. De ce fait, Société Générale ne donne aucune information ou garantie (explicitement ou implicitement) quant aux rendements potentiels des investissements ou à la performance des Notes, ni au caractère approprié de ces dernières pour tous les investisseurs, ni à la justesse, l'exhaustivité ou la pertinence des informations contenues dans le présent document ou dans tout avis, document ou information supplémentaire pouvant être fourni à tout moment en relation avec les Notes. Société Générale ne saurait en aucun cas être tenue responsable de faits relatifs aux documents ou caractéristiques susmentionnés.

Société Générale est agréée par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement et réglementée par la Commission bancaire et l'Autorité des marchés financiers (AMF) françaises pour l'exercice de ses activités réglementées en France. Bien qu'un placement dans les Notes pourrait conduire Société Générale à investir dans les fonds alternatifs auxquels le sous-indice correspondant fait référence, Société Générale et/ou ses sociétés affiliées ne sont nullement obligées d'investir ou de conserver un placement dans de tels fonds. Le porteur de notes ne dispose donc d'aucun droit relatif à ces fonds alternatifs.

Outre l'avis important ci-dessus, les personnes qui envisagent d'investir dans les Notes doivent lire le document intitulé « Disclaimer Document ».

Ni le présent document ni les Notes ne sont disponibles ou destinés aux investisseurs américains.

L'attention des investisseurs autrichiens est notamment attirée sur les conditions générales qui figurent au Prospectus.

Ce document existe en anglais et en français. En cas de doute concernant l'interprétation du texte ou de différences entre les deux versions, la version anglaise sera exclusivement retenue.